



AVIS PUBLIC

**« Rechargement en matériaux granulaires
sur divers chemins du secteur rural 2021 »**

La Ville de Coaticook demande des soumissions pour le rechargement en matériaux granulaires sur divers chemins du secteur rural 2021.

Les soumissions seront reçues à l'hôtel de ville, 150, rue Child, Coaticook, Québec, J1A 2B3, dans des enveloppes cachetées avec la mention :

**« Rechargement en matériaux granulaires
sur divers chemins du secteur rural 2021 »**

Les soumissions ne seront pas ouvertes publiquement ni en présence des soumissionnaires. Les soumissions seront précisément ouvertes le **25 mars 2021 à 13 h 30**, en présence de deux témoins qui n'ont aucun intérêt dans le contrat et un procès-verbal de l'ouverture des soumissions vous sera transmis par la suite.

Il est de l'entière responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que son enveloppe est acheminée en temps et lieu à l'endroit prévu.

Nous vous invitons à communiquer avec nous au 819-849-2421, poste 231, pour nous indiquer le moment de livraison de votre enveloppe si ce n'est pas par Poste Canada.

Ceux qui le désirent peuvent se procurer le cahier des charges ainsi que la formule de soumission auprès du système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante www.seao.ca, selon les coûts et modalités de ce système, à partir du 22 février 2021.

La Ville de Coaticook ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues et n'encourt aucune obligation ou frais d'aucune sorte envers le (ou les) soumissionnaire(s).

La Ville peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires.

Donné à Coaticook, ce 22 février 2021.

La greffière,

Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 22 février 2021 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 22 février 2021.

Donné à Coaticook, ce 22 février 2021.

La greffière,

Geneviève Dupras